

Marseille, le 21 avril 2026

Le congé menstruel et hormonal, il est temps de le mettre en place



Un congé hormonal, pour quoi faire ?

Crampes utérines, fatigue, troubles digestifs ou encore maux de tête. Pour de nombreuses femmes, les règles s'accompagnent de pathologies difficiles à supporter et à concilier avec le travail. Dans un sondage réalisé par l'IFOP en mai 2021, près d'une femme sur deux dit souffrir de dysménorrhée (règles douloureuses), 20 % déclarent même avoir des règles très douloureuses.

Plus inquiétant encore, 65 % des femmes salariées ont déjà été confrontées à des difficultés liées à leurs règles au travail quand 35 % d'entre elles déclarent que leurs douleurs menstruelles impactent négativement leur travail.

Mais les troubles hormonaux ne concernent pas que les règles :

- De nombreuses femmes souffrent d'adénomyose et d'endométriose, des affections de l'utérus. Ces troubles importants concernent une femme sur 10 d'après les études.
- Les femmes qui souhaitent avoir des enfants peuvent subir des perturbations hormonales dues aux traitements en amont de leur grossesse, que celle-ci ait lieu avec ou sans l'intervention de médecins, que cela se fasse naturellement ou que la grossesse soit assistée médicalement.
- La ménopause, avec son lot de bouleversements hormonaux, conduit aussi certaines femmes à de l'inconfort et à des difficultés à travailler. 51 % des femmes estiment que la ménopause a des effets négatifs au travail et 37 % ne souhaitent pas en parler car le sujet reste tabou.



Avancer pour les droits des femmes

SUD CEPAC veut lutter contre les inégalités liées au cycle hormonal.

Nous défendons la mise en œuvre d'un congé hormonal, c'est-à-dire la possibilité, pour les femmes qui le souhaitent, de déposer une autorisation d'absence le jour même, en fixant une possibilité de 12 jours par an. Cette demande de congé pour indisposition en raison de symptômes inconfortables liés à son cycle menstruel (de la puberté à la ménopause) ne devra pas faire l'objet d'un justificatif.

Certaines entreprises et administrations ont déjà mis en place le congé hormonal, la CEPAC doit prendre exemple et rattraper leur retard en la matière.

Ces difficultés physiologiques tout au long de la vie, médicalement reconnues, ne doivent plus pénaliser les femmes. La CEPAC ne fournit pas les mesures nécessaires pour faciliter et améliorer les conditions de travail des femmes.

Contact SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Provence Alpes Corse
9, boulevard Louvain 13008 Marseille

Tél. 06 89 08 36 29
sudcepac@sudbpce.com
www.facebook.com/SUDCEPAC



SUD-Solidaires Infos

Un Syndicat Utile et Déterminé



Ce congé n'est ni un privilège ni une faveur mais juste une mesure d'équité !

L'équité, ce n'est pas donner plus à certaines, c'est donner à chacune ce qu'il lui faut pour pouvoir travailler dans des conditions normales.

Un congé menstruel, ce n'est pas un luxe : c'est du bon sens.

Il est temps de permettre aux salariées Caisses d'Épargne d'avoir la possibilité d'obtenir ce droit, le congé menstruel existe déjà en Espagne et dans d'autres pays européens et internationaux comme l'Indonésie, la Zambie ou encore au Japon depuis 1947 alors qu'attendons-nous ?

Certaines entreprises en France (Carrefour, L'Oréal, RMC sport, Goodays, la Collective, Météo France, Groupe Stef, Cargill France, Gennevilliers Habitat, etc...) ont déjà franchi ce cap, également certaines Mairies (Mairie de Saint Ouen, Bordeaux...) mais aussi des Universités (Reims, Montpellier ...).

Aujourd'hui la Caisse d'épargne BFC ouvre la voie en l'intégrant avec un accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les initiatives locales montrent qu'il est possible d'instaurer des changements concrets en faveur des droits des femmes, pourquoi pas la CEPAC ?

Encore et toujours, tant qu'il le faudra, luttons ensemble pour les droits des femmes !



**NE VOUS RESIGNEZ PAS !
REJOIGNEZ-NOUS !**



Contact SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Provence Alpes Corse
9, boulevard Louvain 13008 Marseille

Tél. 06 89 08 36 29
sudcepac@sudbpce.com
www.facebook.com/SUDCEPAC



Retrouvez tous les **SUD-Solidaires Infos** sur l'intranet: *Mon Entreprise* > Site des Organisations Syndicales > SUD-Solidaires